



Saisie attribution bancaire

Par **moi2503**, le **06/08/2014** à **10:26**

Bonjour,

Le 28 juillet j'ai reçu un avis de passage d'un huissier qui était passé me signifier un jugement.

Comme sur l'avis de passage il n'y avait aucune indication sur les conditions de remise de l'acte, j'ai envoyé à l'étude de l'huissier une recommandé pour demander plus de renseignement et pouvoir entrer en possession de l'acte.

Je n'ai eu aucune réponse mais hier on m'a signifié une saisie attribution bancaire. J

Je voudrais savoir si je peux demander à l'huissier une mainlevée sur cette saisie étant donné que l'acte de signification ne m'a pas été remis en temps utile pour payer de mon plein gré.

Je vous remercie pour votre réponse,

Par **domat**, le **06/08/2014** à **11:30**

bjr,

je comprends que l'huissier vous a laissé un avis de passage pour retirer le jugement en son étude.

vous pouvez toujours demander à l'huissier la main levée mais cela m'étonnerait qu'il accède à votre demande.

en général une saisie attribution signifie que la procédure amiable est terminée et que le créancier possédait un titre exécutoire l'autorisant à procéder à l'exécution du jugement.

cdt